



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Relations culturelles

Question écrite n° 4349

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur l'importance des missions que remplissent les agents de l'Etat, relevant de son ministere, a l'etranger dans le domaine de l'education, de la recherche et de la culture. Il souhaite connaitre : la liste des etablissements et services de l'Etat, des etablissements publics de l'Etat, d'autres collectivites publiques, ou de toutes autres personnes de droit public ou prive qui, dans ces domaines, utilisent des personnels, titulaires ou non, des fonctions publiques ; la ventilation de ces personnels selon leur statut et selon leur position statutaire.

Texte de la réponse

En ce qui concerne le domaine des postes et telecommunications les differents organismes publics du secteur emploient trente-six personnes a l'etranger, dont trente-quatre fonctionnaires et deux agents contractuels. Quinze d'entre eux relevent de La Poste, vingt de France Telecom, un du ministere. Leurs domaines d'action est : l'education avec quinze personnes, dont cinq sont enseignantes, et dix sont affectees a des taches administratives ; la culture avec quatorze personnes ; les affaires etrangeres avec sept agents affectes en ambassade, quatre exerçant des taches administratives et trois des taches techniques. Aucun agent n'exerce d'activites de recherche a l'etranger. Parmi les etablissements concernes on peut relever : la fondation et l'ecole franco-polonaise de Poznan pour les telecommunications, l'institut francais d'Athenes (Grece), l'institut pedagogique de Samarkand (Russie), le lycee Paul-Valery a Meknes (Maroc), le lycee Lamine-Gueye a Dakar (Republique du Senegal), l'ecole francaise Dominique-Savio a Douala (Republique du Cameroun). Dans le domaine de la culture : l'action culturelle a Yaounde (Republique du Cameroun), l'action culturelle a Ouagadougou (Republique du Burkina Faso), le service culturel a Niamey (Republique du Niger), l'action culturelle a Cotonou (Republique populaire du Benin), l'action culturelle a Libreville (Gabon), l'action culturelle a Abidjan (Cote-d'Ivoire) ; le service culturel de l'ambassade de France a Tunis (Maroc), le service culturel de l'ambassade de France a Rabat (Maroc).

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4349

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : industrie, postes et telecommunications et commerce exterieur

Ministère attributaire : industrie, postes et telecommunications et commerce exterieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1993, page 2172

Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3567